

# RESUME DES CARACTERISTIQUES DU PRODUIT

## **1. Dénomination du médicament vétérinaire**

ANTILAITÉUX COMPRIMÉS

## **2. Composition qualitative et quantitative**

Un comprimé sécable de 202 mg contient :

Substance(s) active(s) :

Aminophylline.....	20,0 mg
Piloselle (extrait de).....	12,5 mg
Sauge (extrait fluide de).....	25,0 mg
Cascara (poudre de).....	2,5 mg

Pour la liste complète des excipients, voir rubrique « Liste des excipients ».

## **3. Forme pharmaceutique**

Comprimé.

## **4. Informations cliniques**

### **4.1. Espèces cibles**

Chiens et chats.

### **4.2. Indications d'utilisation, en spécifiant les espèces cibles**

Chez les chiennes et les chattes :

- Traitement symptomatique du tarissement de la sécrétion lactée.

### **4.3. Contre-indications**

Voir rubrique « Interactions médicamenteuses et autres ».

### **4.4. Mises en garde particulières à chaque espèce cible**

Aucune.

### **4.5. Précautions particulières d'emploi**

#### **i) Précautions particulières d'emploi chez l'animal**

Parallèlement au traitement médical, on doit imposer un régime : diète complète pendant un jour, puis diète hydrique pendant 48 heures, puis régime pendant 10 jours (ration habituelle divisée par deux, en complétant avec des légumes verts).

On ne doit pas encourager le maternalisme, en caressant les mamelles ou en laissant la chienne coucher avec des objets familiers qu'elle considère comme des chiots.

Si la sécrétion lactée n'est pas tarie au bout d'une dizaine de jours maximum ou si celle-ci réapparaît, consulter un vétérinaire.

#### **ii) Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux**

Aucune.

#### **iii) Autres précautions**

Aucune.

#### **4.6. Effets indésirables (fréquence et gravité)**

Non connus.

#### **4.7. Utilisation en cas de gestation, de lactation ou de ponte**

Sans objet.

#### **4.8. Interactions médicamenteuses et autres formes d'interactions**

Ne pas associer à l'éphédrine.

#### **4.9. Posologie et voie d'administration**

Voie orale.

5 mg d'aminophylline, 3,12 mg d'extrait de piloselle, 6,25 mg d'extrait de sauge et 0,62 mg de poudre de cascara par kg de poids corporel par jour répartis en 2 administrations, correspondant à :

Chienne et chatte de moins de 4 kg de poids : 1/2 comprimé matin et soir

Chienne de 4 à 8 kg de poids : 1 comprimé matin et soir

Chienne de 8 à 15 kg : 2 comprimés matin et soir

Chienne de plus de 15 kg : 3 comprimés matin et soir

Pendant 5 à 6 jours.

L'administration doit commencer le plus rapidement possible après l'apparition des premiers symptômes de lactation.

Les comprimés peuvent être administrés tels quels ou être incorporés dans un peu de nourriture.

#### **4.10. Surdosage (symptômes, conduite d'urgence, antidotes), si nécessaire**

Non connu.

#### **4.11. Temps d'attente**

Sans objet.

### **5. Propriétés pharmacologiques**

Groupe pharmacothérapeutique : Autres produits gynécologiques, antigalactogènes.

Code ATC-vet : QG02C

#### **5.1. Propriétés pharmacodynamiques**

La restriction hydrique associée à l'administration de substances diurétiques (aminophylline, extrait fluide de piloselle et extrait mou de sauge) favorise le tarissement lacté.

La poudre de cascara par son action laxative renforce l'élimination hydrique.

L'aminophylline possédant une action antalgique, le réflexe d'autosuccion destiné à vidanger les mamelles engorgées et douloureuses est diminué.

#### **5.2. Caractéristiques pharmacocinétiques**

Non connus.

### **6. Informations pharmaceutiques**

#### **6.1. Liste des excipients**

Lactose monohydraté

Hydrogénophosphate de calcium dihydraté

Amidon de maïs

Stéarate de magnésium

Résine acrylique

Talc

#### **6.2. Incompatibilités majeures**

Non connues.

#### **6.3. Durée de conservation**

Durée de conservation du médicament vétérinaire tel que conditionné pour la vente : 3 ans.

#### **6.4. Précautions particulières de conservation**

Aucune.

#### **6.5. Nature et composition du conditionnement primaire**

Plaquette thermoformée pvc/aluminium

#### **6.6. Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments vétérinaires non utilisés ou de déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments**

Les conditionnements vides et tout reliquat de produit doivent être éliminés suivant les pratiques en vigueur régies par la réglementation sur les déchets.

#### **7. Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché**

DOMES PHARMA  
3 RUE ANDRE CITROEN  
63430 PONT DU CHATEAU  
FRANCE

#### **8. Numéro(s) d'autorisation de mise sur le marché**

FR/V/9659602 3/1980

Boîte de 1 plaquette thermoformée de 30 comprimés  
Boîte de 20 plaquettes thermoformées de 30 comprimés

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

#### **9. Date de première autorisation/renouvellement de l'autorisation**

05/06/1980 - 30/03/2010

#### **10. Date de mise à jour du texte**

02/08/2022